Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 24 FEV. 2022
ID : 085-200023778-20220217-DCP2022_132-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT N° 2022-132

AVENANTS 1 AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU RESTAURANT « LE MOULIN DES GOURMANDS » N°2021-059 « LOT 5 : CLOISONS – PLAFONDS - ISOLATION »

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 6° et R.2194-8 ;
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;
Vu la décision du Président n°2021-816 en date du 24 septembre 2021 attribuant les marchés de travaux n°2021-056 à 2021-064 pour la restructuration et l'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » ;
Vu le marché de travaux relatif à la restructuration et l'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » n°2021-059 « Lot 5 : Cloisons – Plafonds – Isolation » notifié le 13 octobre 2021 à la société GUIGNÉ ;
Considérant que dans le cadre du chantier de restructuration et d'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmand » situé à Saint Révérend, des modifications doivent être apportées au lot n°5, afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage ;
Vu la délibération n°2021-10-15 du 02 décembre 2021 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022.

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la restructuration et l'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » n°2021-059 « Lot 5 : Cloisons – Plafonds – Isolation » comme suit :

Lot	Objet de l'avenant 1	Montant marché HT	Montant HT avenant	% de variation par rapport au marché initial	Montant marché HT
5	Fourniture et pose de faïence pour protection des murs des circulations, et fourniture et pose de cornières en aluminium pour la protection des angles saillants des murs.	5 258.81 €	377.15 €	7.17%	5 635.96 €

Article 2 : de signer l'avenant n°1 d'un montant de 377.15 € HT au marché n°2021-059 « Lot 5 : Cloisons – Plafonds – Isolation », et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 24 FEV. 2022
ID : 085-200023778-20220217-DCP2022_132-DE

Givrand, le 17 février
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 FEV. 2022
- de l'affichage le : 24 FEV. 2022
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 24 FEV. 2022

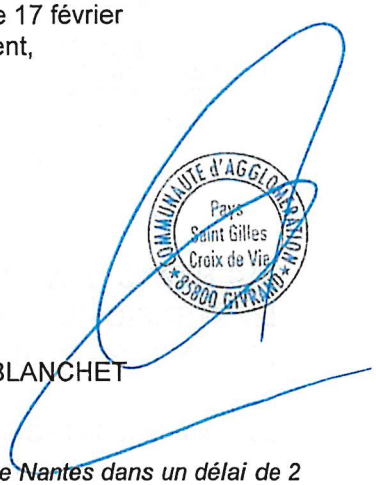

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr